

Séance du 10 Octobre 1945

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le dix Octobre à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. J. Grand, Maire

Étaient présents: M. M. Loubielle, Dufor, Falezac, M^{me} Jilhans Adjointe, M^{me} Castel, Fieco, M. M. J. Blancet Dandine, Ferré, Fays, Carthoiry, Galan, Bathu, Guarni, Durie, Loubie, Recurt, Maylin, Borden.

Absents: M^{lle} B. Adou.

Ordre du jour:

- 1^o Révision du cadastre de la Commune (non bâti)
- 2^o Donation Rospo de Lassus, ancien Maire.
- 3^o Droits de place,
- 4^o Démission Escoubas;

- 5° Réglementation de l'affichage,
- 6° Balayage et nettoyage des classes;
- 7° Entretien et remontage de l'horloge,
- 8° Facture Brunna, courues,
- 9° Bois de chauffage pour la population,
- 10° Eau.

Cadastré

M. le Maire donne lecture d'un arrêté préfectoral et d'une lettre de l'Administration concernant la révision du cadastre (non bâti) de la Commune... Le coût de ces travaux s'élèvera à environ 62000 francs... L'Administration demande de prendre à notre charge la moitié de cette somme pour payer les frais de balises, poteaux, bornes et le salaire de l'employé auxiliaire qui sera occupé...

Vu l'intérêt particulier et urgent de ces travaux, le Conseil Municipal estime qu'il y a lieu de voter les crédits nécessaires à inscrire au Budget Admisif de 1946 pour la somme de 31 francs, sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle.

Donation de Lassus

M. le Maire donne lecture d'un acte notarié fait en l'étude de M^e Salles par lequel Monsieur Roger de Lassus, ancien maire de Montrejeau, fait donation à la Ville d'une maison et d'un jardin sis rue des Pyrénées... Cet acte contient les réserves suivantes:

- 1° la Municipalité doit prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve,
- 2° en acquittant les impositions totales à partir du 1^{er} janvier 1946;
- 3° payer tous les frais de timbre, d'enregistrement et les honoraires dus au Notaire.
- 4° défense de vendre cette propriété avant 30 ans.
- 5° n'y apporter aucune modification importante (jurivallation)
- 6° apposer une plaque rappelant ce don.

Le Conseil donne pouvoir à M. le Maire de régler définitivement cette question.

Droits de place

Pour traiter à nouveau en fin d'année soit à l'amiable soit par adjudication, il est entendu qu'une entrevue aura lieu entre les Maires de St. Gaudens et Lannemy au et Montrejeau afin de se mettre d'accord pour les tarifs des droits de place à mettre en vigueur à partir de 1^{er} janvier prochain.

Démission de M^e Escoubas

Le Maire donne connaissance d'une lettre de M. Escoubas par laquelle il informe la Municipalité que, si son traitement n'est pas relevé, il donne sa démission... Son contrat arrivant à expiration le 31 Décembre prochain, il est décidé qu'il sera procédé avant cette date à une adjudication pour l'enlèvement des boues, ordures et immondices en 1946 par soumission cachetée.

Réglementation de l'affichage

Lecture est donnée d'un décret fixant la réglementation de l'affichage public dans les villes ou communes de France... les emplacements sont strictement délimités... Une délibération doit être prise par le Conseil

DÉPARTEMENT
de la
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
de
SAINT-GAUDENS
MAIRIE
de
MONTRÉJEAU

ÉTAUX OFFICIELS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Octobre 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq

Objet de la délibération :

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTRÉJEAU

régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean GRAND, Maire

Présents : MM. SCUBILLE Sébastien, DUFOR Jean, PALAZO François, Mmes SEILHAN, Adeline, CASTEL Josephine, FICCO Berthe, MM. St-BLANCAT Jean, DARDINE Ernest, FAGES Rector, BATBIE Ernest, SCUBIES Ernest, RECURT Jean, MAYLIN Pierre, BORDES Louis.

Absents : MM. FERRE, CATHERY, GALAN, GOUARNE, VERDIER

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur du Cadastre l'informant que l'administration envisageait d'entreprendre à bref délai les travaux de révision du cadastre de la commune, ainsi que de l'arrêté préfectoral concernant les dits travaux.

L'administration demande la participation de la commune de l'ordre de 50 % pour les dépenses prévues pour les frais d'employés auxiliaires et de signalisation, qui s'élèveront à environ 62.000 fr.

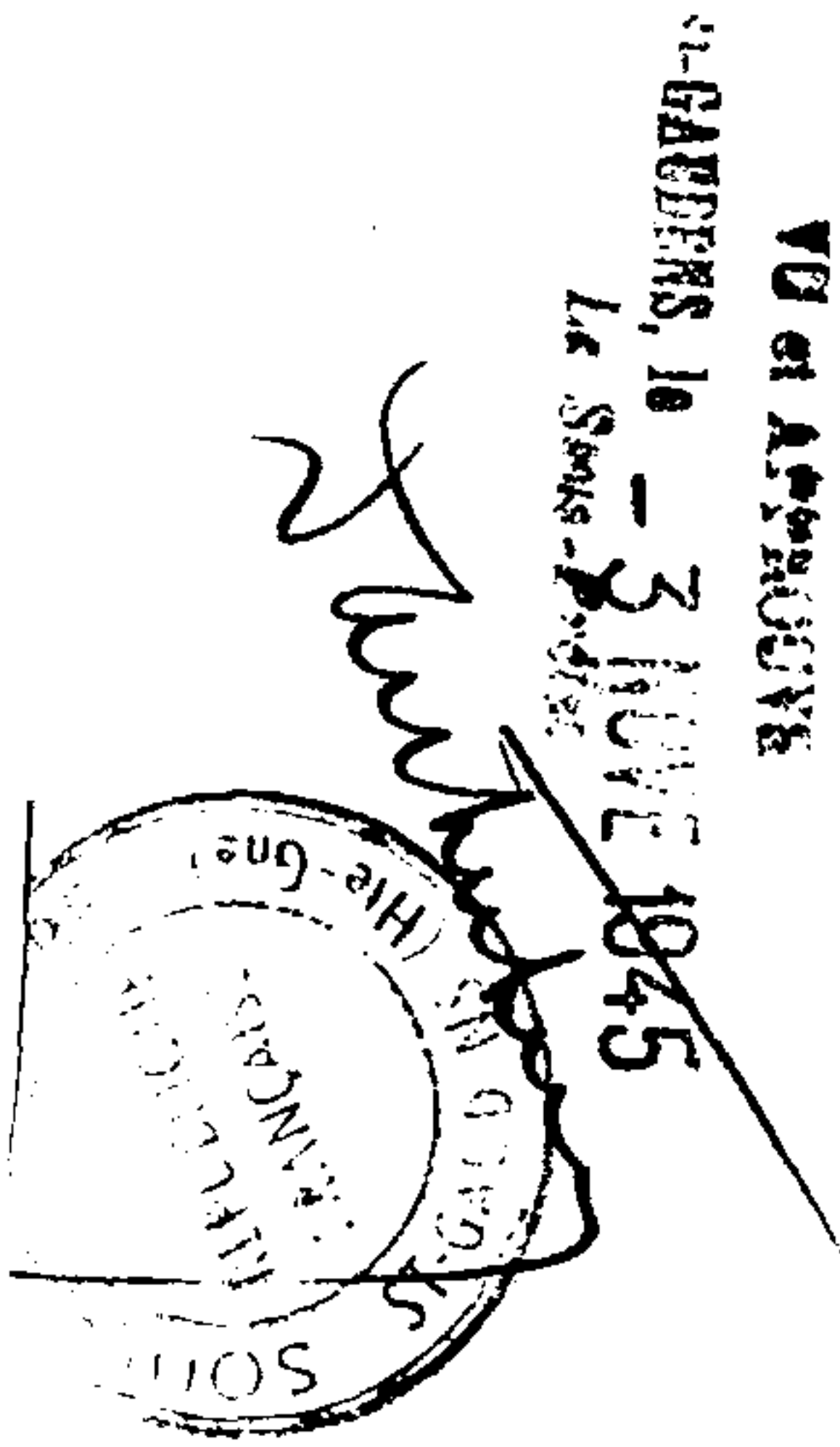
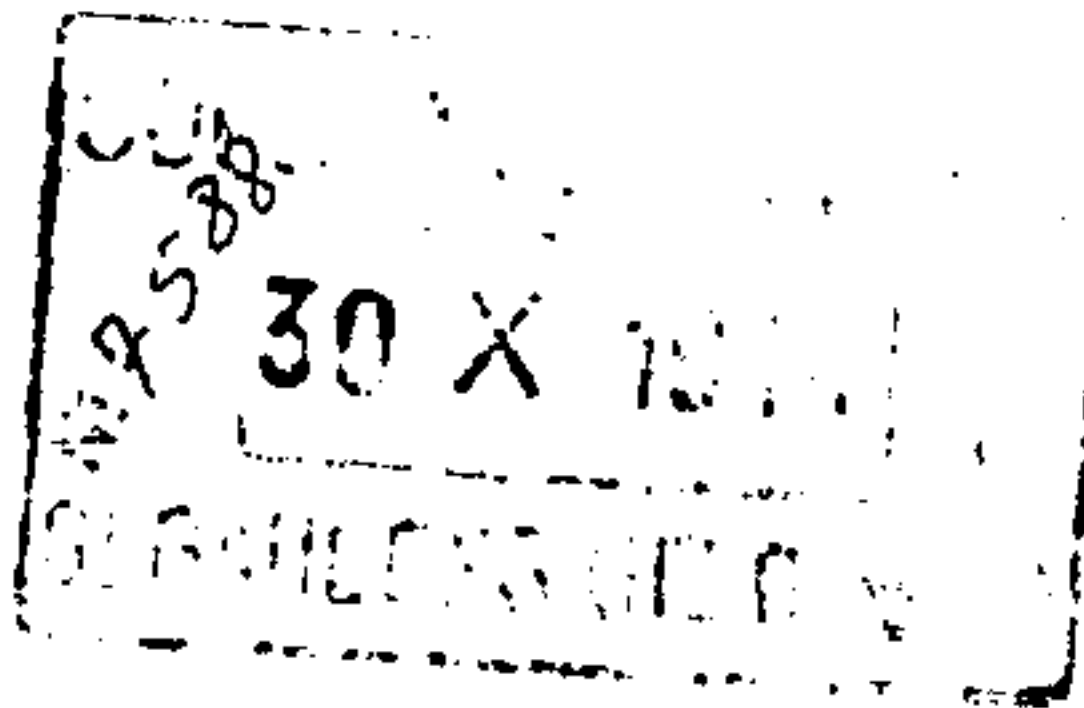
C'est donc un crédit de 31 000 Francs qu'il y aurait lieu de voter. Cette somme est inscrite au B.P 46 Ch.24 Art.2 "Frais de révision des évaluations cadastrales"

Le Conseil Municipal,
oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le caractère particulier d'urgence de ces travaux eu égard aux nombreux bouleversements survenus tant dans l'agglomération que dans les parcelles, estime qu'un accueil favorable doit être réservé à cette demande dans l'intérêt de la population,

POUR le MAIRE et vote la somme de 31000 fr, sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle.
L'Adjoint-délégué

Copie conforme
MONTRÉJEAU, le 29 Octobre 1945



Balayage des classes

Municipal à cet effet et transmise à M. le Sous-Préfet.

M^{me} Tomies balayeur des classes demande une augmentation de salaire. Si satisfaction ne lui est pas donnée, elle quittera sa place à la date du 1^{er} Novembre... Le Conseil décide de la remplacer par adjudication, s'il le faut, le plus tôt possible.

Horloge

Et la demande de M. Colomies, le traitement qui lui est alloué annuellement pour l'entretien et le montage de l'horloge est porté de 800 à 1200 francs à dater du 1^{er} janvier 1946.

Note Bruna

Le Conseil trouve exagéré le montant de la note remise par M. Bruna pour des travaux de réparation au docteur et au lavoir de la ville. M. Dasqui est chargé de voir M. Bruna pour lui demander de réduire la note de 400 francs si possible.

Bois de chauffage

Le Maire donne connaissance d'une lettre des Escur et Fontès au sujet d'une coupe de bois de Gourdan. ~~de Gourdan~~ pour laquelle il s'était abouché avec le Collègue de Gourdan-Polignan il y a déjà quelque temps... Cette coupe produira environ 400 stères de bois de chauffage. L'exploitant qui paraît le plus qualifié pour cette exploitation dit la lettre est le St. Labardens Francou qui dira provisoirement que les bois d'œuvre chêne et les châtaigniers pourront être réservés à des besoins autres que le chauffage. Il y a dit aussi de prendre contact avec cet exploitant et de faire une demande au Service de la Production Forestière afin que cette coupe lui soit attribuée et qu'aucune imposition de chauffage ne la prive de sorte que tout le chauffage soit réservé à la Commune.

M. Dufour est chargé de prendre contact avec la Société Loberdienne et Francou et de trouver une deuxième coupe qui nous permettrait d'avoir la quantité de bois nécessaire aux besoins de la population pendant l'hiver prochain... ~~En~~ le prix annuel des concessions ordinaires est porté à 250 à dater du 1^{er} 1946.

Divers

Les propriétaires faisant précéder des travaux nécessitant des tranchées sur la route Nationale ou dans les rues de la ville sont tenus de faire remettre les lieux en état le plus rapidement possible.

Plusieurs membres du C. M. se plaignent du manque d'ampoules électriques dans plusieurs rues ou quartiers de la ville. Malgré les très grandes difficultés qu'il y a à s'en procurer, le Maire promet de faire le nécessaire pour qu'on puisse les remplacer.

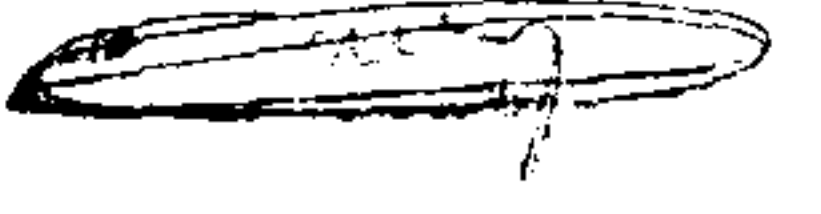
Demandes d'assistance

Les membres présents se réunissent en séance secrète pour examiner les demandes d'assistance suivantes:

V ^e Guilhem Berthe veuve Vignaux	Assistance aux vieillards	accordée
Soucan Jean (paralysé 100%)	Majoration spéciale	accordée
Ripens veuve Larrie Blodie	Ass. Médical gratuite	accordée
Justabre Lion (hospitalisé à l'Isle en Dodon)	accordé pour le paiement des frais d'hospitalisation - rejeté pour les frais d'obèques	
Dioct veuve Robelin Marguerite	Ass. Mid. gratuite Compliments:	rejeté
Riensack Made	: Internai (aliénés)	rejeté
Cartey veuve Boisseau Antoinette		accordée

Cabissa V^e ne' Cocap (demande majoration special) rejete.
Sa fille marie a un sous-Officier de carriere doit lui venir en aide.

L'ordre du jour etant epuise, la sance est levee a minuits 30.


 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]